

 **Organisme de formation****Ufcv**

56 rue François Bruneau - CS 32428

44024 Nantes cedex

Tél : 02 40 71 60 31

formationpro-pdl@ufcv.fr

N° déclaration d'activité : 11750896975

(Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique

Siret : 775685621 01448

 **Lieu de la formation**

Maison familiale rurale -IREO- La Pignerie

Route du Bois de l'Huisserie - BP0207

53002 Laval Cedex

Tél : 02 43 67 04 93

▶ **Conditions d'accueil** : pour tout ce qui concerne les possibilités de restauration, d'hébergement, etc., nous consulter

 **Descriptif de la formation**

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) spécialité "animateur", mention "animation sociale"

Cours par correspondance : non ; Utilisation du multimédia : oui

Formation ouverte à distance : partielle

Diplôme d'Etat : arrêté du 9 novembre 2016

Autorité de certification : Ministère des Sports et des jeux

Olympiques et paralympiques sports.gouv.fr

Niveau visé : 4

Codes métiers : NSF 335 animation sportive, culturelle et de loisirs ; Formacode : 44067 ; ROME : G1202, G1203

Code Certif Info : 93227**N° fiche RNCP** : 28557 **date d'enregistrement** : 09/11/2016**Code CPF** : 241669 **Calendrier de la formation (PARCOURS COMPLET)****Date** : du 14 octobre 2024 au 10 octobre 2025

Formation en alternance à temps plein en continu durant 52 semaines

▶ **Durée totale de la formation** : 1757 heures sur 52 semaines.

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

- Enseignement théorique : 602 heures à 644 heures soit 35 heures par semaine

- Stage en milieu professionnel : 1155 à 1197 heures : 600 heures minimum pour les salariés, 840 h minimum pour les demandeurs d'emploi sur des fonctions d'animateur technicien. Congés payés (en fonction de la CCN applicable)

▶ **Parcours partiel** : pour faire valoir des équivalences ou des allègements de formation, nous consulter.

 **Engagement qualité des formations**

▶ Certification **Qualiopi** n°2011_CN_00417 pour les catégories d'actions concourant au développement des compétences suivantes : actions de formation et validation des acquis de l'expérience (VAE)

▶ Référencement **DataDock**

▶ **Charte RGPD-Politique de confidentialité** consultable sur le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>

 **Pré-requis Exigences préalables à l'entrée en formation**

- Être titulaire d'un diplôme ou titre de secourisme en cours de validité
- Posséder une expérience d'au moins 200 heures sur 3 mois en animation auprès de publics
- Être titulaire d'un diplôme ou brevet (Bafa, Bac pro services aux personnes, DEAES, DEAMP, etc.)
- Satisfaire aux épreuves d'admission

 **& troubles dys'**

Pour les candidats dont la situation le nécessite, notre **réfèrent handicap** est disponible pour envisager l'aménagement de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation (PPF)

 **Conditions d'admission**

Détenir les exigences décrites dans les conditions d'accès.

Présentation orale devant un jury, d'un dossier comprenant : CV, motivations au BPjeps animation sociale, analyse détaillée d'une animation de groupe

▶ **Date des entretiens** : 27 juin 2024 ou 19 septembre 2024

▶ **Individualisation des parcours de formation** : en fonction des équivalences ou allègements/renforcements déterminés lors du module de positionnement

 **Coûts**

Nous consulter

Tarif net, exonéré de TVA en vertu de l'article 261-4-4°a du Code général des impôts

Les conditions générales de vente applicables au jour de la commande sont consultables sur le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr> **Objectifs et contenus de la formation**

▶ **Objectifs** :

- Accompagner les publics dans des lieux de vie et des temps d'animation
- Mettre en relation les publics avec la richesse de leur environnement
- Favoriser la mise en projets avec différents partenaires locaux
- Proposer et faire vivre des projets d'animation au service des publics accueillis sur le territoire défini
- Utiliser les techniques d'animation comme vecteur de lien social

▶ **Contenus** :

- Connaissance des publics, et particulièrement les publics fragilisés
- Environnement social de l'animation
- Méthodologie de projets
- Organisation et mise en place d'actions d'animation
- Technique d'animation : expression, activités scientifiques
- Éléments de droit (travail, civil et pénal)
- Gestion d'une équipe (médiation, gestion de conflits)

 **Retrait des dossiers de candidature**

▶ **Retrait des dossiers** à partir de janvier 2024

▶ **Clôture des inscriptions** : 09 septembre 2024

formation-professionnelle.ufcv.fr

Moyens pédagogiques et techniques alloués à la formation

▶ Afin d'accompagner les stagiaires dans leurs apprentissages : l'équipe pédagogique utilise les techniques et pédagogies actives tels que : les travaux en groupes de pairs, les temps d'auto-formation, l'individualisation des parcours, etc. De manière générale les formateurs favorisent l'engagement, l'implication, la participation et la prise de responsabilités des stagiaires.

▶ L'action de formation dispose :

- de deux salles de formation équipées ;
- d'un fonds documentaire composé de revues, ouvrages en lien avec l'objet de la formation. L'accès à une documentation plus large peut-être offert sur demande du stagiaire ;
- d'un fond de matériel nécessaire, en quantité et qualité, cohérent avec les besoins de l'action ;
- d'une connexion Wi-Fi et un Cloud sécurisés.

▶ Tout au long de la formation il sera remis aux stagiaires des documents supports qui synthétisent les apports liés aux séquences de formation dispensées. De même les stagiaires seront amenés à construire et partager des outils créés lors de séquences de formation.

▶ Au moins deux visites en milieu professionnel et quatre rencontres avec les tuteurs sont programmées par l'Ufcv.

Formation ouverte et à distance

Une partie des séquences de formation sont accessibles en distanciel à partir d'une plateforme administrée par l'Ufcv (solution TreeLearning).

La participation des stagiaires à ces séquences sera évaluée via un compteur de connexion (nombre et durée) et grâce à des temps d'évaluation formative (en présentiel, remise de livrables, etc.).

Modalités de contrôle de connaissances au cours de la formation

▶ Dès la phase de positionnement, un livret d'évaluation est remis à chaque stagiaire. Celui-ci est composé de multiples grilles d'évaluation dont les sources sont la Fiche Descriptive d'Activité et le référentiel de certification du diplôme visé. Cette phase initiale permet de diagnostiquer le parcours de formation nécessaire au stagiaire (allègements et/ou renforcements de formation) et ainsi de conclure un Parcours Individuel de Formation validé par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports. (DRAJES)

Au cours de la formation ce livret est utilisé à divers titres :

- avancée du plan de formation construit avec le tuteur et l'équipe de formation ;
- évaluations intermédiaires des compétences acquises en reprenant le référentiel de certification du diplôme visé.

▶ Au-delà des évaluations formatives menées au cours des séquences de formation, des évaluations individuelles et collectives sont mises en place à chaque phase de regroupement. La synthèse des évaluations individuelles est consignée par l'équipe de formateurs dans le livret de chaque stagiaire et la synthèse de satisfaction est à disposition.

Modalités d'obtention de la certification

L'obtention du diplôme se fait par la capitalisation des unités nécessaires sous forme de blocs de compétence à certifier et après validation du jury régional de la DRAJES qui dispose que :

- Les UC1 et UC2 s'obtiennent par la soutenance d'un dossier devant un jury.
- Les UC3 et UC4 s'obtiennent par une mise en situation pratique en milieu professionnel devant un jury.

Certification partielle. Le-s bloc-s de compétence certifié-s et validé-s par la DRAJES sont obtenus à vie par le candidat qui peut certifier le-s bloc-s manquant-s en se réinscrivant auprès d'un organisme de formation ou via la VAE.

Les candidats titulaires d'équivalences peuvent valider partiellement le diplôme : nous consulter.

Diplômes, titres ou référence(s) de(s) personne(s) chargée(s) de la formation

L'action de formation est encadrée par un formateur référent et le responsable des formations. Tous deux disposent d'un niveau de formation supérieur (5 et 6) et de l'habilitation conférée par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports à dispenser l'action de formation. De plus, les formateurs ont une forte expérience dans le champ de l'animation volontaire et professionnelle et une pratique de la formation d'adultes avérée.

Des intervenants extérieurs qualifiés et recrutés par l'Ufcv seront amenés à conduire des séquences de formation au cours de l'action.

Planning de la formation



BPJEPS Animation Sociale, Laval

Première sélection :
17 juin date limite de réception des dossiers
18 juin : EPEF
27 juin : Sélections

Deuxième sélection :
09 sept. date limite de réception des dossiers
10 sept. : EPEF
19 sept. : Sélections

	2024				2025																									
	SEPT 2024	OCT 2024	NOV 2024	DEC 2024	JANV 2025	FEV 2025	MARS 2025	AVRIL 2025	MAI 2025	JUIN 2025	JUILLET 2025	AOUT 2025	SEPT 2025	OCT 2025	NOV 2025	DEC 2025														
dim. 1		ma. 1	ven. 1	Férier	dim. 1	mer. 1	Férier	sam. 1		mar. 1	OF	jeu. 1	Férier	dim. 1	mar. 1	OF	ven. 1	MPRO	lun. 1	OF	mer. 1	MPRO	sam. 1	Férier	lun. 1					
lun. 2		mer. 2	sam. 2		lun. 2	OF	jeu. 2	MPRO	dim. 2		dim. 2		mer. 2	OF	ven. 2	MPRO	lun. 2	MPRO	mer. 2	OF	sam. 2		mar. 2	OF	jeu. 2	MPRO	dim. 2		mar. 2	
mar. 3		jeu. 3	dim. 3		mar. 3	OF	ven. 3	MPRO	lun. 3	MPRO	lun. 3	OF	jeu. 3	OF	sam. 3		mar. 3	MPRO	jeu. 3	OF	dim. 3		mer. 3	OF	ven. 3	MPRO	lun. 3		mer. 3	
mer. 4		ven. 4	lun. 4	MPRO	mer. 4	OF	sam. 4		mar. 4	MPRO	mar. 4	OF	ven. 4	OF	dim. 4		mer. 4	MPRO	ven. 4	OF	lun. 4	MPRO	jeu. 4	OF	sam. 4		mar. 4		jeu. 4	
jeu. 5		sam. 5	mar. 5	MPRO	jeu. 5	OF	dim. 5		mer. 5	MPRO	mer. 5	OF	sam. 5		lun. 5	MPRO	jeu. 5	MPRO	sam. 5		mar. 5	MPRO	ven. 5	OF	dim. 5		mer. 5		ven. 5	
ven. 6		dim. 6	mer. 6	MPRO	ven. 6	OF	lun. 6	OF	jeu. 6	MPRO	jeu. 6	OF	dim. 6		mar. 6	MPRO	ven. 6	MPRO	dim. 6		mer. 6	MPRO	sam. 6		lun. 6	OF	jeu. 6		sam. 6	
sam. 7		lun. 7	jeu. 7	MPRO	sam. 7		mar. 7	OF	ven. 7	MPRO	ven. 7	OF	lun. 7	MPRO	mer. 7	MPRO	sam. 7		lun. 7	MPRO	jeu. 7	MPRO	dim. 7		mar. 7	OF	ven. 7		dim. 7	
dim. 8		mar. 8	ven. 8	MPRO	dim. 8		mer. 8	OF	sam. 8		sam. 8		mar. 8	MPRO	jeu. 8	Férier	dim. 8		mar. 8	MPRO	ven. 8	MPRO	lun. 8	OF	mer. 8	OF	sam. 8		lun. 8	
lun. 9		mer. 9	sam. 9		lun. 9	MPRO	jeu. 9	OF	dim. 9		dim. 9		mer. 9	MPRO	ven. 9	MPRO	lun. 9	Férier	mer. 9	MPRO	sam. 9		mar. 9	OF	jeu. 9	CERTIF	dim. 9		mar. 9	
mar. 10	EPEF	jeu. 10	dim. 10		mar. 10	MPRO	ven. 10	OF	lun. 10	MPRO	lun. 10	MPRO	jeu. 10	MPRO	mar. 10	MPRO	jeu. 10	MPRO	dim. 10		mer. 10	OF	ven. 10	OF	lun. 10		mer. 10		mer. 10	
mer. 11		ven. 11	lun. 11	Férier	mer. 11	MPRO	sam. 11		mar. 11	MPRO	mar. 11	MPRO	ven. 11	MPRO	dim. 11		mer. 11	MPRO	ven. 11	MPRO	lun. 11	MPRO	jeu. 11	OF	sam. 11		mar. 11	Férier	jeu. 11	
jeu. 12		sam. 12	mar. 12	MPRO	jeu. 12	MPRO	dim. 12		mer. 12	MPRO	mer. 12	MPRO	sam. 12		lun. 12	OF	jeu. 12	MPRO	sam. 12		mar. 12	MPRO	ven. 12	OF	dim. 12		mer. 12		ven. 12	
ven. 13		dim. 13	mer. 13	MPRO	ven. 13	MPRO	lun. 13	OF	jeu. 13	MPRO	jeu. 13	MPRO	dim. 13		mar. 13	OF	ven. 13	MPRO	dim. 13		mer. 13	MPRO	sam. 13		lun. 13		jeu. 13		sam. 13	
sam. 14		lun. 14	OF	jeu. 14	MPRO	sam. 14		mar. 14	OF	ven. 14	MPRO	ven. 14	MPRO	lun. 14	MPRO	mer. 14	OF	sam. 14		lun. 14	Férier	jeu. 14	MPRO	dim. 14		mar. 14		ven. 14		dim. 14
dim. 15		mar. 15	OF	ven. 15	MPRO	dim. 15		mer. 15	OF	sam. 15		sam. 15		mar. 15	MPRO	jeu. 15	OF	dim. 15		mar. 15	MPRO	ven. 15	Férier	lun. 15	MPRO	mer. 15		sam. 15		lun. 15
lun. 16		mer. 16	OF	sam. 16		lun. 16	MPRO	jeu. 16	OF	dim. 16		dim. 16		mer. 16	MPRO	ven. 16	OF	lun. 16	MPRO	mer. 16	MPRO	sam. 16		mar. 16	MPRO	jeu. 16		dim. 16		mar. 16
mar. 17		jeu. 17	OF	dim. 17		mar. 17	MPRO	ven. 17	OF	lun. 17	MPRO	lun. 17	MPRO	jeu. 17	MPRO	sam. 17		mar. 17	MPRO	jeu. 17	MPRO	dim. 17		mer. 17	MPRO	ven. 17		lun. 17		mer. 17
mer. 18		ven. 18	OF	lun. 18	MPRO	mer. 18	MPRO	sam. 18		mar. 18	MPRO	mar. 18	MPRO	ven. 18	MPRO	dim. 18		mer. 18	MPRO	ven. 18	MPRO	lun. 18	MPRO	jeu. 18	MPRO	sam. 18		mar. 18		jeu. 18
jeu. 19	ELECTIO	sam. 19		mar. 19	MPRO	jeu. 19	MPRO	dim. 19		mer. 19	MPRO	mer. 19	MPRO	sam. 19		lun. 19	OF	jeu. 19	MPRO	sam. 19		mar. 19	MPRO	ven. 19	MPRO	dim. 19		mer. 19		ven. 19
ven. 20		dim. 20	mer. 20	MPRO	ven. 20	MPRO	lun. 20	MPRO	jeu. 20	MPRO	jeu. 20	MPRO	dim. 20		mar. 20	OF	ven. 20	MPRO	dim. 20		mer. 20	MPRO	sam. 20		lun. 20		jeu. 20		sam. 20	
sam. 21		lun. 21	OF	jeu. 21	MPRO	sam. 21		mar. 21	MPRO	ven. 21	MPRO	lun. 21	Férier	mer. 21	OF	sam. 21		lun. 21	MPRO	jeu. 21	MPRO	dim. 21		mar. 21		ven. 21		dim. 21		dim. 21
dim. 22		mar. 22	OF	ven. 22	MPRO	dim. 22		mer. 22	MPRO	sam. 22		sam. 22		mar. 22	MPRO	jeu. 22	OF	dim. 22		mar. 22	MPRO	ven. 22	MPRO	lun. 22	MPRO	mer. 22		sam. 22		lun. 22
lun. 23		mer. 23	OF	sam. 23		lun. 23	MPRO	jeu. 23	MPRO	dim. 23		dim. 23		mer. 23	MPRO	ven. 23	OF	lun. 23	OF	mer. 23	MPRO	sam. 23		mar. 23	MPRO	jeu. 23		dim. 23		mar. 23
mar. 24		jeu. 24	OF	dim. 24		mar. 24	MPRO	ven. 24	MPRO	lun. 24	OF	lun. 24	MPRO	jeu. 24	MPRO	sam. 24		mar. 24	OF	jeu. 24	MPRO	dim. 24		mer. 24	MPRO	ven. 24		lun. 24		mer. 24
mer. 25		ven. 25	OF	lun. 25	OF	mer. 25	Férier	sam. 25		mar. 25	OF	mar. 25	MPRO	ven. 25	MPRO	dim. 25		mer. 25	OF	ven. 25	MPRO	lun. 25	MPRO	jeu. 25	MPRO	sam. 25		mar. 25		jeu. 25
jeu. 26	POS	sam. 26		mar. 26	OF	jeu. 26	MPRO	dim. 26		mer. 26	OF	mer. 26	MPRO	sam. 26		lun. 26	MPRO	jeu. 26	OF	sam. 26		mar. 26	MPRO	ven. 26	MPRO	dim. 26		mer. 26		ven. 26
ven. 27	POS	dim. 27	mer. 27	OF	ven. 27	MPRO	lun. 27	MPRO	jeu. 27	OF	jeu. 27	MPRO	dim. 27		mar. 27	MPRO	ven. 27	OF	dim. 27		mer. 27	MPRO	sam. 27		lun. 27		jeu. 27	OF*	sam. 27	
sam. 28		lun. 28	OF	jeu. 28	OF	sam. 28		mar. 28	MPRO	ven. 28	OF	ven. 28	MPRO	lun. 28	MPRO	mer. 28	MPRO	sam. 28		lun. 28	MPRO	jeu. 28	MPRO	dim. 28		mar. 28		ven. 28		dim. 28
dim. 29		mar. 29	OF	ven. 29	OF	dim. 29		mer. 29	MPRO			sam. 29		mar. 29	MPRO	jeu. 29	Férier	dim. 29		mar. 29	MPRO	ven. 29	MPRO	lun. 29	MPRO	mer. 29		sam. 29		lun. 29
lun. 30		mer. 30	OF	sam. 30		lun. 30	MPRO	jeu. 30	MPRO			dim. 30		mer. 30	MPRO	ven. 30	MPRO	lun. 30	OF	mer. 30	MPRO	sam. 30		mar. 30	MPRO	jeu. 30		dim. 30		mar. 30
		jeu. 31	OF		mar. 31		ven. 31	MPRO				lun. 31	OF			sam. 31				jeu. 31	MPRO	dim. 31				ven. 31				mer. 31
Tot Jours centre	2	14	5	5	10	5	6	4	10	6	4	0	10	5	TOTAL 86 jrs	16 semaines														
Tot H centre	14	98	35	35	70	35	42	28	70	42	28	0	70	35	602 h	OF														
Tot Jours MPRO	0	0	14	16	12	15	15	17	9	14	18	20	12	3	TOTAL 165 jrs	35 semaines														
Tot H MPRO	0	0	98	112	84	105	105	119	63	98	126	140	84	21	1155 h	MPRO														